



## SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 20 février deux mille vingt-quatre, se sont réunis en salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

**Séance du lundi 26 février 2024**

**Délibération n°2024-02-012**

### **Approbation de la convention de partenariat pour le financement du poste de chef de projet Territoire d'Industrie**

**Conseillers en exercice : 36**

**Conseillers présents : 23**

**Pouvoirs : 6**

**Conseillers titulaires présents :** Mme Anne CASSIER, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, Mme Catherine DOGET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

**Pouvoirs :** M. Pierre LOEPER a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER, M. Didier RAFFESTIN a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL, M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT, M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS, M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

**Absents :** Mme Sophie ESPEJO, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Marc-Antoine BAILBY et M. Philippe RAGOBERT.

**Secrétaire de séance :** M. François GRESSET

Le programme national « Territoires d'industrie » est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires. Ce programme vise à soutenir l'industrie par le biais d'actions notamment dans les domaines suivants :

- développement des compétences ;
- transition écologique de l'industrie ;
- innovation ;
- aménagement du foncier et revitalisation des friches

Afin de pérenniser leur engagement en faveur de l'industrie, la Communauté d'Agglomération Bourges Plus et les Communautés de communes Sauldre et Sologne, Cœur de Berry, Vierzon-Sologne-Berry, FerCher et Terres du Haut Berry ont candidaté à la seconde phase de labellisation Territoire d'Industrie. Cette candidature a été officiellement retenue à l'occasion de l'Assemblée Générale du 09 novembre 2023.

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 018-200000933-20240229-2024\_02\_012-DE

S'LO

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 018-200000933-20240229-2024\_02\_012-DE

Dans le cadre de cette seconde phase, les membres du Territoire d'Industrie Berry Sologne souhaitent se doter d'un chef de projet afin de faciliter la coordination globale et le suivi de la démarche. Ce chef de projet animera et assurera le déploiement du programme à l'échelle des 6 EPCI, en travaillant notamment à la définition, la mise en œuvre et au suivi du plan d'actions opérationnel.

Dès lors, pour permettre la création et le financement de ce poste de chef de projet Territoire d'Industrie, les conditions d'un partenariat entre les 6 collectivités membres du Territoire d'Industrie doivent être définies via une convention.

Celle-ci précise notamment que le poste sera administrativement porté par la CA Bourges Plus et s'étendra sur 3 années. La participation financière de chaque collectivité, déduction faite des subventions obtenues, est proportionnelle au nombre d'habitants (données INSEE 2019). Pour la Communauté de communes Sauldre et Sologne, le montant prévisionnel de cette participation s'élève à 1 225€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique - emploi du 1<sup>er</sup> février 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 19 février 2024,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

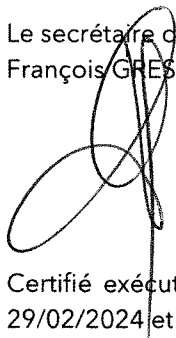
**Article 1 : APPROUVE la convention de financement du poste de chef de projet Territoire d'Industrie, ci-annexée.**

**Article 2 : AUTORISE la Présidente à signer ladite convention ou tout acte afférent à la présente décision.**


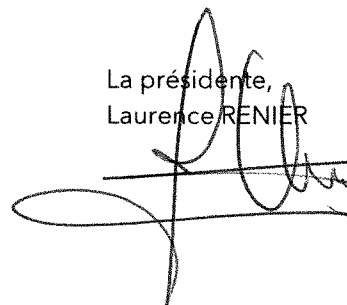
**Article 3 : INSCRIT les crédits correspondants au budget de la Communauté de communes.**

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,  
François GRESSET



La présidente,  
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/02/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.